



Arrondissement d'Orléans  
Canton de Meung-sur-Loire

Département du Loiret  
Mairie de Chevilly  
26 rue de Paris – 45 520 Chevilly

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

### Portant réglementation d'accès aux forêts domaniales Allée de Monchêne – Périmètre de chasse

Le Maire de la commune de Chevilly,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 à L2213-4;

**Vu** l'article R.331-2 du Code Forestier ;

**Vu** la demande en date du 14 octobre 2024 de monsieur Marc SEVIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, pour la fermeture provisoire de l'allée forestière de Monchêne, en vue d'une journée de chasse ;

**Considérant** la fréquentation du public dans le secteur de l'allée de Monchêne ;

**Considérant** que cette fréquentation du public perturbe gravement l'exercice de la chasse à tir collective et ne permet pas d'assurer les conditions optimales de sécurité pour les différents usagers ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer l'accès dans le périmètre chassé pour assurer la sécurité.

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Afin d'assurer la sécurité des personnes et pour prendre en compte les demandes de tous les usagers des forêts domaniales sur la commune de CHEVILLY, **l'accès à l'allée de Monchêne n°1, est interdit le samedi 26 octobre de 08h00 à 16h00.**

**Article 2** : le bénéficiaire de l'arrêté aura à sa charge la signalisation notamment en fermant l'accès de l'allée de Monchêne par barrières et panneaux d'interdiction de type C3 ;

**Article 3** : Tout manquement au présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlement en vigueur ;

**Article 4** : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché par le bénéficiaire à chaque extrémité de l'allée de Monchêne ;

**Article 5**: Monsieur Marc SEVIN  
Monsieur le Maire de la commune de CHEVILLY  
Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'ARTENAY/PATAY  
Monsieur l'Agent de Police Municipale de la commune de CHEVILLY  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté

Fait à CHEVILLY, le 15 octobre 2024

L'Adjoint au Maire,  
Marc SEVIN

